Règlements de l'UE à venir

Manuel d'utilisation de la fonction de recherche avancée d'EUR-Lex

Pour commencer

Rendez-vous sur le site web EUR-Lex: http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr. Dans le menu horizontal, sélectionnez «Accueil», puis cliquez sur la fenêtre de recherche au milieu de la page. Cliquez sur le bouton «Recherche avancée» (mis en évidence sur l'image ci-dessous) pour vous rendre sur la page de recherche avancée. La recherche avancée est également accessible à partir du coin supérieur droit de chaque page.



Vous pouvez également accéder directement à la recherche avancée, au moyen du lien suivant: http://eur-lex.europa.eu/advanced-search-form.html?locale=fr

Lorsque vous êtes sur la page de recherche avancée, suivez les étapes ci-dessous:

- Dans la première rubrique, «Collection», sélectionnez «Législation». Après avoir effectué votre sélection, vous constaterez que l'aspect de la page de recherche avancée a changé et que de nouveaux critères ont fait leur apparition.
- 2. Dans le premier champ textuel de la partie «**Recherche textuelle**», vous pouvez saisir les mots/le texte que vous souhaitez voir apparaître dans les règlements qui seront affichés:



Si vous souhaitez rechercher les actes législatifs contenant un terme ou une expression précis(e) (c'est-à-dire avec une correspondance parfaite), vous devez utiliser des guillemets:



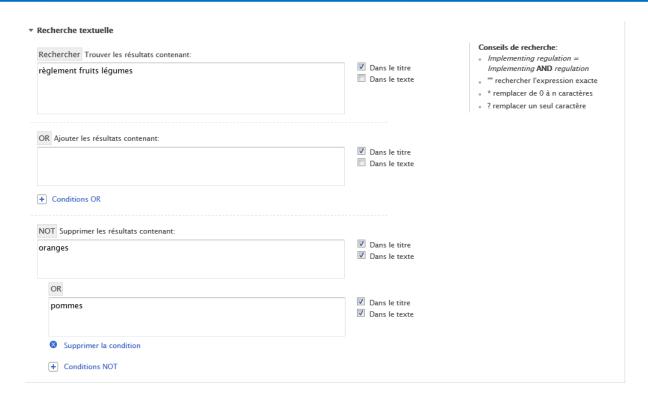
Si vous ne le faites pas, le moteur de recherche tient compte des règles grammaticales propres aux différentes langues et peut étendre la recherche à d'autres formes grammaticales ou à des mots dérivés de ceux que vous avez saisis dans le champ de recherche.

Si vous souhaitez rechercher les documents qui contiennent les termes *fruits* et *"mesures exceptionnelles de soutien"* ou ceux qui contiennent *fruits* et *"prix d'entrée"*, saisissez simplement *fruits "prix d'entrée"* dans le champ de recherche «Ajouter les résultats contenant»:

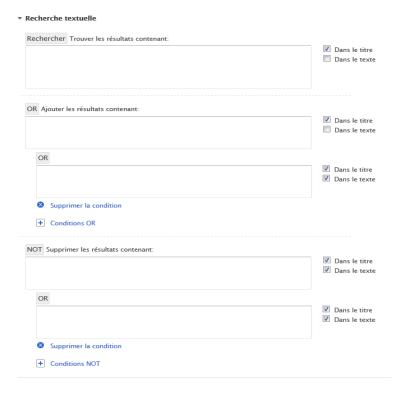


Si vous souhaitez retirer de la liste des résultats les documents contenant un ou plusieurs termes spécifiques, saisissez-le(s) simplement dans le champ de recherche «Supprimer les résultats contenant».

Si vous souhaitez ajouter une condition supplémentaire à votre recherche (en retirant les documents contenant *oranges* ou *pommes*, par exemple), vous devrez saisir le terme en question dans le champ «**Conditions OR**»:



Sur le côté droit de chaque champ textuel, vous pouvez cocher des cases vous permettant de choisir si vous souhaitez que la recherche porte sur le texte dans le titre uniquement, dans le texte uniquement ou dans les deux. Vous pouvez également saisir des parties de mots, en remplaçant les caractères manquants par les caractères spéciaux suivants: * pour plusieurs caractères et ? pour un seul caractère.



Si vous décidez d'utiliser cette option de recherche, assurez-vous que l'orthographe des termes saisis est correcte. Veuillez noter également que les résultats que vous obtiendrez ne contiendront pas les synonymes des termes saisis.

3. Dans la rubrique «Référence du document», vous pouvez saisir l'année et/ou le numéro du document si vous êtes à la recherche d'un ou plusieurs règlements spécifiques, ou laisser les champs vides. Dans la rubrique «Type» de document, sélectionnez «Tous les règlements» ou un des types de règlements (règlement, règlement d'exécution ou règlement délégué)

| Année Numéro Type Tout Règlement | Toutes les directives | • | Toutes les décisions |
|--|--|---|----------------------------|
| Tous les règlements | | • | |
| ToutTous les règlements | | 0 | |
| Tous les règlements | | 0 | |
| | | 0 | |
| Règlement | Directive | | |
| | Directive | | Décision |
| Règlement d'exécution | Directive d'exécution | | Décision d'exécution |
| Règlement délégué | Directive déléguée | | Décision déléguée |
| Autres | | | |

- 4. Dans la rubrique «**Auteur du document**», vous pouvez laisser «**Tous**» ou sélectionner les institutions chargées d'adopter le règlement que vous recherchez.
- Si vous connaissez le numéro CELEX du document concerné, vous pouvez également utiliser l'option «Recherche par numéro Celex ». Le numéro CELEX est l'identifiant unique de chaque document contenu dans EUR-Lex.
 - 6. Dans la rubrique «**Recherche par date**», vous devez préciser le type de date en sélectionnant «Date de prise d'effet» dans le menu déroulant.

Vous pouvez sélectionner la période sur laquelle vous souhaitez faire porter votre recherche.

(a) Dans le champ «Date précise», vous pouvez saisir une date précise ou la sélectionner dans le calendrier. Vous pouvez utiliser les formats suivants:

jj/mm/aaaa: pour rechercher tous les actes législatifs dont la date d'entrée en vigueur correspond à la date indiquée (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur le 01/01/2015, par exemple);

mm/aaaa: pour rechercher tous les actes législatifs dont le mois et l'année d'entrée en vigueur correspondent aux valeurs indiquées (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur en janvier 2015, par exemple);

aaaa: pour rechercher tous les documents dont l'année d'entrée en vigueur correspond à l'année indiquée (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur en 2015, par exemple).

(b) Dans le champ «Période», vous pouvez saisir la période sur laquelle vous souhaitez faire porter votre recherche ou la sélectionner dans le calendrier. Assurez-vous que le bouton «Période» est coché. Vous pouvez utiliser les formats suivants:

jj/mm/aaaa – *jj/mm/aaaa*: pour rechercher tous les actes législatifs dont la date d'entrée en vigueur correspond à la période indiquée (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur entre le 01/01/2015 et le 04/01/2015, par exemple);

mm/aaaa – mm/aaaa: pour rechercher tous les actes législatifs dont la date d'entrée en vigueur correspond à la période indiquée (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur entre janvier 2015 et mars 2015, par exemple);

aaaa – *aaaa*: pour rechercher tous les actes législatifs dont la date d'entrée en vigueur correspond à la période indiquée (les actes législatifs ou leurs parties entrant en vigueur entre 2015 et 2017, par exemple).



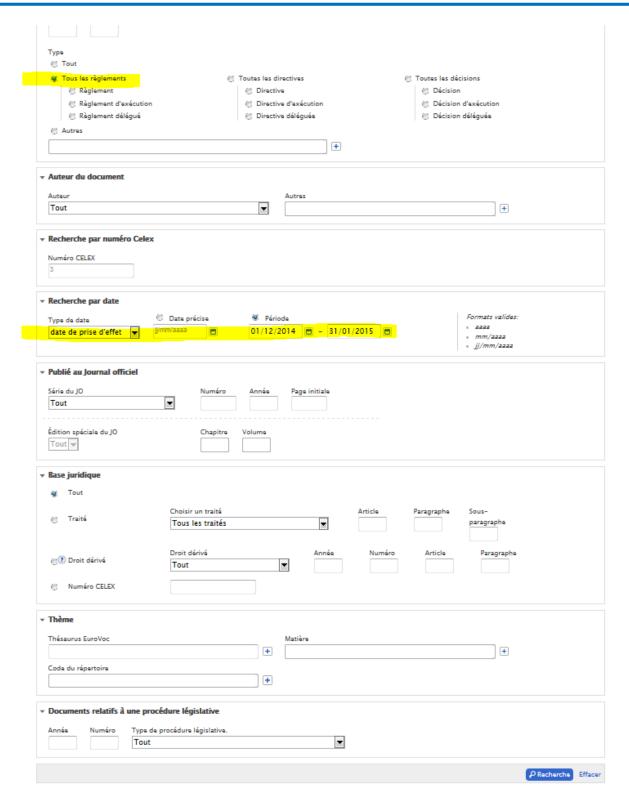
- 7. Vous pouvez laisser les rubriques «**Publié au Journal officiel**» et «**Base juridique**» vides ou préciser certains éléments si vous les connaissez.
- 8. La rubrique «**Thème**» permet de préciser les résultats de la recherche en sélectionnant un terme du **thésaurus EuroVoc**¹, un **objet**² et/ou un **code du répertoire**³ dans les menus déroulants accessibles en cliquant sur le symbole plus. Vous pouvez également saisir un ou plusieurs motsclés, dans n'importe quelle langue de l'UE, dans le champ «**thésaurus EuroVoc**».
- 9. La dernière rubrique «Documents relatifs à une procédure législative» peut rester vide.

En général, il suffit d'indiquer le type de document dans la rubrique «**Référence du document** et de remplir la rubrique «**Recherche par date**», mises en évidence dans l'image ci-dessous.

¹ EuroVoc est un thésaurus multilingue. Les documents peuvent être classés selon plusieurs éléments EuroVoc.

² Permet de préciser le sujet du document.

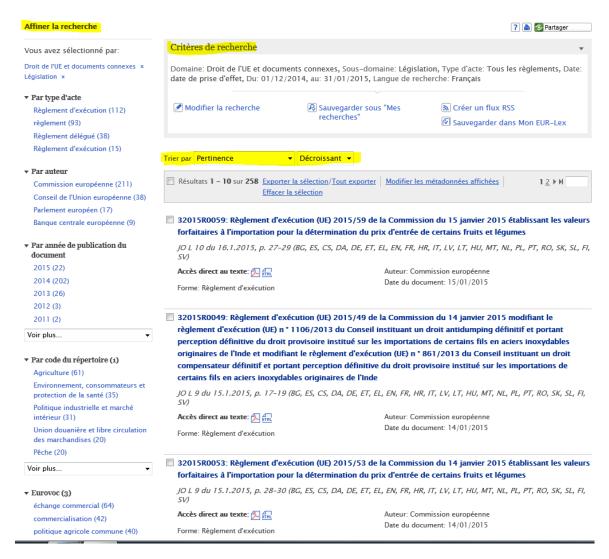
³ Les codes du répertoire servent à classer les documents au sein du répertoire de la législation de l'Union européenne en vigueur.



10. Cliquez sur le bouton «**Recherche**» en bas de la page. Si vous avez utilisé seulement les rubriques «**Référence du document**» et «**Recherche par date**», comme indiqué ci-dessus, vos résultats contiendront tous les règlements qui comportent des dispositions entrant en vigueur pendant la période sélectionnée. Vos critères de recherche figurent en haut de la page.

Si vous souhaitez affiner les résultats de votre recherche, vous pouvez utiliser les options figurant sur le côté gauche de la page. Vous pouvez également trier tous les résultats selon le titre du document, la pertinence, l'identifiant du document, la date du document, le type de document,

l'auteur ou le secteur CELEX, en utilisant le menu déroulant mis en évidence sur l'image cidessous.

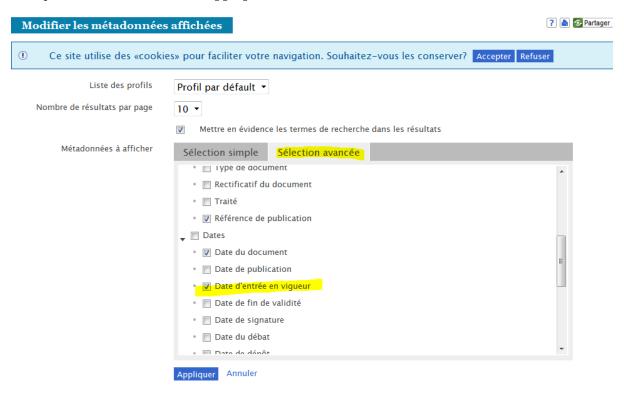


11. Si vous souhaitez que votre liste de résultats de recherche comporte d'autres dates ou d'autres métadonnées en plus de celles fournies par défaut, vous devez cliquer sur «**Modifier les métadonnées affichées**».

Veuillez noter qu'en tant qu'utilisateur enregistré, vous pouvez créer un profil personnalisé (en cliquant sur «Préférences», puis «Préférences pour la recherche», sur la droite de la page), afin que le site EUR-Lex affiche toujours les métadonnées que vous avez choisies.



Cliquez sur «**Sélection avancée**» dans la nouvelle fenêtre, cochez la case «Date d'entrée en vigueur» et cliquez ensuite sur le bouton «**Appliquer**».



La nouvelle liste de règlements contiendra des informations sur la date d'effet en plus des autres métadonnées. En fait, pour certains règlements, vous trouverez plusieurs dates de prise d'effet. Il est important de faire une distinction entre la date d'entrée en vigueur et la date de mise en œuvre/d'application, qui ne coïncident pas nécessairement. La date d'entrée en vigueur indique le début de l'application générale d'un règlement. L'ensemble ou une partie des dispositions pourraient s'appliquer à partir d'une date ultérieure, qui est la date de mise en œuvre/d'application (voir l'exemple).

Résultats 1 - 10 sur 258 Exporter la sélection/Tout exporter 1 2 ▶ H Modifier les métadonnées affichées 32014R1383: Règlement (UE) n° 1383/2014 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2014 modifiant le règlement (CE) n° 55/2008 du Conseil introduisant des préférences commerciales autonomes pour la République de Moldavie JO L 372 du 30.12.2014, p. 1-4 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL. PL. PT. RO. SK. SL. FI. SV) Accès direct au texte: 🔼 📶 Auteur: Parlement européen, Conseil de l'Union européenne Forme: règlement Date du document: 18/12/2014 Date d'entrée en vigueur: 01/08/2014; mise en application voir art. 2 Date d'entrée en vigueur: 30/12/2014; entrée en vigueur date de publication voir art. 2 32014R0653: Règlement (UE) n° 653/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 modifiant le règlement (CE) n° 1760/2000 en ce qui concerne l'identification électronique des bovins et l'étiquetage de la viande bovine JO L 189 du 27.6.2014, p. 33-49 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV) Auteur: Parlement européen, Conseil de l'Union Accès direct au texte: 🔼 📶 européenne Forme: règlement Date du document: 15/05/2014 Dernière version consolidée: 02000R1760-20140717 Date d'entrée en vigueur: 17/07/2014; entrée en vigueur date de publication +20 voir art. 2 Date d'entrée en vigueur: 13/12/2014; mise en application mise en application partielle voir art. 1.17 32014R0542: Règlement (UE) n° 542/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 portant modification du règlement (UE) n° 1215/2012 en ce qui

concerne les règles à appliquer relatives à la juridiction unifiée du brevet et à la Cour de justice Benelux JO L 163 du 29.5.2014, p. 1-4 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL,

Pour obtenir des informations plus précises sur les dispositions spécifiques qui prennent effet, cliquez sur le titre du règlement ou sur l'icône «Accès direct au texte». Cela vous permettra de voir et de lire le texte intégral du règlement.

Exemple:

32012R0932: Règlement (UE) n º 932/2012 de la Commission du 3 octobre 2012 portant exécution de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux sèche-linge domestiques à tambour Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE JO L 278 du 12.10.2012, p. 1-10 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, Ce document a été publié dans des éditions spéciales (HR) Accès direct au texte: 🔼 📶 Auteur: Commission européenne Date du document: 03/10/2012 Forme: règlement Date d'entrée en vigueur: 01/11/2012; entrée en vigueur date Dernière version consolidée: 02012R0932-20121101 de publication +20 voir art 8 1 Date d'entrée en vigueur: 01/11/2013; mise en application voir Date d'entrée en vigueur: 01/11/2014; mise en application mise en application partielle voir art. 8.2 Date d'entrée en vigueur: 01/11/2015: mise en application mise en application partielle voir art. 8.2

Le règlement de la Commission sur les exigences d'écoconception applicables aux sèche-linge domestiques à tambour a été adopté le 3 octobre 2012: la date du document est donc le «03/10/2012». Le règlement est entré en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne (il a été publié le 12 octobre 2012): sa date d'entrée en vigueur est donc le «01/11/2012». Afin de permettre aux parties concernées de se conformer aux nouvelles exigences, celles-ci ne s'appliquent qu'à partir du 01/11/2013, soit un an après l'entrée en vigueur du règlement. Certaines des exigences s'appliquent effectivement à partir de cette date. D'autres ne s'appliquent qu'à partir du 01/11/2014. En outre, certaines exigences deviennent plus strictes le 01/11/2015. Voici le texte de l'article 8 du règlement:

«Article 8

Entrée en vigueur et application

- 1. Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal* officiel de l'Union européenne.
- 2. Il s'applique à compter du 1^{er} novembre 2013.

Cependant:

- a) les exigences d'écoconception génériques définies à l'annexe I, points 1.1 et 1.2, s'appliquent à compter du 1^{er} novembre 2014;
- b) les exigences d'écoconception spécifiques définies à l'annexe I, point 2.2, s'appliquent à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 3 octobre 2012.»